SEANCE DU 3 FEVRIER 2025

Convocation du 28 janvier 2025

Président: M. COLIN, Maire

<u>Présents</u>: MM. Guy COLIN, Marie DIVERRES, Gildas FOREST, Jean-Luc L'HOSTIS, Gildas MARZIN, Roland JESTIN, Laurent PINO, Sandrine LECANTE, Vincent MARQUE, Gilbert LE GALL, Hélène VINCENT, Bernard QUEMENEUR, Michelle MICHEL.

Excusée : Mmes Laëtitia CADALEN et Joséphine PRIGENT qui donnent respectivement pouvoir à Mmes Hélène VINCENT et Marie DIVERRES.

Secrétaire de séance : M. Roland JESTIN.

-o=O=o-

RAPPORT D'ACTIVITES DU SDEF 2023

Le rapport d'activités 2023 du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) sera présenté, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales. Ce rapport fait état de l'organisation, des moyens et des compétences qui sont l'électricité, le gaz, l'éclairage public, les communications électroniques et la transition énergétique.

Le rapport présenté à l'assemblée peut être téléchargé à partir du site internet du SDEF : www.sdef.fr

NUMEROTATION DES VOIES

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et lieuxdits. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 221-28 du CGCT. Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Il est proposé de procéder à la numérotation de la voie du Lotissement Park Mein en cours de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour :

- De conserver la dénomination « rue Park Mein » (lots 1 à 14) pour la voie en partie gauche avec conservation des numéros de lots
- De conserver le n° 36 rue de l'Aber Ildut pour le commerce épicerie,
- Numéroter de 42 à 54 (nombres pairs) les 7 futurs logements Armorique Habitat,
- Numéroter de 56 à 62 (nombres pairs) les 4 cellules paramédicales
- Numéroter de 64 à 68 (nombres pairs) les 3 appartements locatifs communaux.

CONVENTION ARMORIQUE HABITAT

Dans le cadre du lotissement Park Mein, il a été prévu de faire construire des logements locatifs sociaux. La maitrise d'ouvrage est confiée à Armorique Habitat. Pour permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de passer deux conventions :

- Une convention de cession immobilière,
- Une convention de réalisation des travaux extérieurs et VRD.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'accepter les termes des deux conventions,
- D'autoriser M. le Maire à les signer.

CONVENTION FINANCIERE POUR LE RELAMPING

Dans le cadre de la poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public, une délibération doit être prise pour autoriser les travaux d'une part, et en régler les conditions financières d'autre part, prenant en considération la participation du SDEF.

Ces travaux concernent la rénovation d'environ 38 lanternes sur l'ensemble de la commune, la rénovation d'un ouvrage à l'angle de l'église et d'un point lumineux route du calvaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour,

- ♦ Accepte le projet de réalisation des travaux : Rénovation Eclairage, ouvrages 68 (rue de l'Aber Ildut), 149 (route du Calvaire) et pose d'amoules led sur une grande partie du réseau d'éclairage public,
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale totale estimée à 4 025,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer les conventions financières conclues avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

AVENANT LA CONVENTION JEUNES DU FOUR

Suite à la signature de la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, il est proposé de signer un avenant dont l'objet est de prolonger d'une année la convention actuelle et d'y intégrer le projet passerelle, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, d'approuver l'avenant à la convention fixant la participation versée à l'association Jeunes du Four à 6 503,00 €, et à 6 760,00 € pour la Fédération Familles Rurales

+++++++++++++

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close. Celle-ci est levée à 21h20'.

LE MAIRE,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,